

**DELIBERATION N° 19/281 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET APPROUVANT
LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 DE LA CRECHE LAETITIA****SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Julie GUISEPPI
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura FURIOLI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Rosa PROSPERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/076 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif de la crèche Laetitia pour 2019,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (39 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (17), « Corsica Libera » (12) et « Partitu di a Nazione Corsa » (10) ; 10 voix CONTRE : les représentants du groupe « Per l'Avvene » ; 12 ABSTENTIONS : les représentants des groupes « Andà per dumane » et « La Corse dans la République »).

ARTICLE PREMIER :

PRECISE que les résultats de l'exercice 2018 sont repris au budget supplémentaire :

- Une section de fonctionnement en équilibre à **778 252,20 € tant en dépenses qu'en recettes.**
- Une section d'investissement en excédent à **23 595,97 €**

PRECISE que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2018, un résultat global de clôture en **excédent de 23 595,97 €.**

DIT que le solde d'exécution excédentaire sera repris en 001 : « solde d'exécution reporté », et qu'il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation de résultat pour le budget de la crèche Laetitia, en raison de son équilibre en fonctionnement.

ARTICLE 2 :

ADOpte le budget supplémentaire de la crèche Laetitia pour l'exercice 2019, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A1
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		2 500,00	-21 096,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N 1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 21 596,00
	Total de la section d'investissement (2)	2 500,00	2 500,00
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		21 096,00	21 096,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N 1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	Total de la section de fonctionnement (3)	21 096,00	-21 096,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	-18 596,00	-18 596,00

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMON

COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2019/O2/273

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2019 DE LA CRECHE LAETITIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La crèche a été créée en 1985, en remplacement du foyer départemental de l'enfance, dont la mission consistait principalement à accueillir des pupilles de la nation. Elle se situe dans un bâtiment appartenant à l'hôpital et dispose d'une régie de recettes afin de pouvoir encaisser le paiement des familles.

Le budget supplémentaire de la crèche s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A1	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		DEPENSES	RECETTES
			2 500,00	-21 096,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif)	(si solde positif)
			0,00	23 596,00
	Total de la section d'investissement (2)		2 500,00	2 500,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		DEPENSES	RECETTES
			-21 096,00	-21 096,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit)	(si excédent)
			0,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement (3)		-21 096,00	-21 096,00
	TOTAL DU BUDGET (4)		-18 596,00	-18 596,00

I/ L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat en équilibre en 2018, (778 252,20 €), tant en dépenses qu'en recettes). La section d'investissement se décompose comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	RAR dépenses	RAR recettes
Solde d'exécution de l'exercice précédent (001)		26 631,59		
Recettes réelles		18 019,10		0
Dépenses réelles	21 054,72		0	
Total	21 054,72	44 650,59	0	0
Résultat 2018		23 595,97		

La section d'investissement présente donc un solde d'exécution excédentaire de **23 595,97 €**, qu'il est proposé de reprendre au compte 001 « solde d'exécution reporté ». Il n'y a donc pas lieu d'effectuer une affectation du résultat.

III/ Le budget supplémentaire

a) La section d'investissement

Les recettes de la section sont composées du solde d'excédent reporté de 23 596 €, auquel il convient de rajouter 5 € de prévision d'amortissements, (ajustement de crédits inscrits Budget Primitif 2019). Il est également proposé une baisse du virement de la section d'investissement, d'un montant de - 21 101 €, soit un total de la section de 2 500 €.

En dépenses, une demande de 2 500 € est inscrite pour un aménagement de poste dans le cadre de la convention FIPH.

b) la section de fonctionnement

Pour les dépenses, un montant de 5 €, est inscrit pour la dotation aux amortissements, (régularisation de crédits du Budget Primitif 2019), une réduction d'un montant de - 21 101 €, est constatée en virement à la section d'investissement, pour un total de - 21 096 €.

Les recettes de la section proviennent, de la diminution d'un montant de 21 096 €, de la subvention d'équilibre du Budget Principal de la Collectivité de Corse (CdC), avec un total de - 21 096 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à - 18 596 €.